

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE144551001

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 1^{er} mai 2014

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Sylvia Lo Bianco
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 1^{er} mai 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144551001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE144551001	5
Conclusion	8

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des renseignements contenus dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des renseignements reçus dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE144551001

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

À sa séance du 9 avril 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144551001. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux (secteur ouest) de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 16 avril, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144551001 qui lui avait été confié. Des responsables du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La présente demande d'octroi de contrats a pour objet la réhabilitation par la technique de chemisage structural de 31,2 km de conduites d'égouts sur tout le territoire de la ville de Montréal ce qui contribue à un taux de renouvellement de l'ordre de 0,74 %. Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux secteurs selon la répartition suivante :

- Secteur Est : 17 km de conduites d'égout (Anjou, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La-Petite-Patrie, Villeray—Saint-Michel – Parc-Extension et Ahuntsic-Cartierville).

- Secteur Ouest:14,2 km de conduites d'égout (Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Outremont, Saint-Laurent, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie).

Chaque conduite d'égout à réhabiliter est identifiée dans les documents d'appels d'offres. Toutefois, des clauses sont prévues permettant le retrait, la modification ou l'ajout de tronçons d'égout à la suite des recommandations techniques obtenues après l'octroi du contrat (ex : détérioration trop avancée de la conduite, capacité hydraulique insuffisante, etc.). Par ailleurs, des clauses prévoient que des travaux d'excavation et de réparations ponctuelles, préalables aux travaux de réhabilitation des conduites d'égout, peuvent être effectués en cours de contrat.

Pour chaque contrat, une longueur additionnelle de 500 mètres de réhabilitation a été prévue pour des conduites non identifiées afin de remédier à des situations d'extrême urgence et prévenir d'éventuels effondrements qui seraient connus après l'octroi des contrats. Des exigences particulières au contrôle des odeurs de styrène sont prévues aux documents d'appels d'offres.

Ce contrat comprend des contingences d'un montant de 841 639,77 \$ (taxes incluses) pour le contrat du secteur Est et 649 723,93 \$ (taxes incluses) pour le contrat du secteur Ouest correspondant, pour chaque contrat, à 6 % du coût des travaux afin de couvrir les imprévus.

Des dépenses incidentes estimées à 150 000 \$ pour chacun des deux contrats ont également été prévues pour couvrir des dépenses reliées à la communication, la distribution d'avis, la gestion des impacts, les analyses de laboratoire ou toute autre dépense générée suite à une intervention par des tiers.

L'appel d'offres a été publié le 21 février 2014 sur le site électronique du SÉAO ainsi que dans le quotidien La Presse le 20 février 2014. Un délai de 26 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. La séance publique d'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 mars 2014.

Un addenda a été publié le 11 mars 2014 afin d'apporter des corrections aux bordereaux de soumission et fournir des réponses aux questions adressées par les entrepreneurs. Cet addenda n'a pas eu de conséquence significative sur l'estimation des coûts.

À la suite du processus d'appel d'offres public, onze compagnies ont pris possession des documents et trois d'entre elles ont soumis des prix. On retrouve plusieurs sous-traitants parmi les non soumissionnaires.

Selon le Service de l'eau, l'écart très favorable entre l'estimation et le montant de la soumission pour les deux contrats s'explique principalement par les raisons suivantes :

- la récurrence annuelle du volume qui permet aux entrepreneurs de s'équiper en conséquence;
- le contexte de marché favorable, les entrepreneurs soumissionnent à la baisse afin de conserver leur part du marché;
- l'amélioration d'année en année de la connaissance du territoire et du fonctionnement de la Ville;

- les prix soumis associés aux travaux civils (articles 1.8 et 2.1.7 des bordereaux) ont été réduits comparativement aux années précédentes.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les commissaires ont beaucoup discuté de l'état du marché en ce qui a trait aux entreprises de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage. Il s'agit d'un marché très spécialisé où les entreprises expertes sont peu nombreuses. Si certains membres ont fait part de leurs préoccupations face à ce phénomène, d'autres ont fait valoir les efforts du Service de l'eau pour ouvrir le marché. Le Service de l'eau aurait, par ailleurs, pu être plus explicite, dans le sommaire décisionnel, sur les gestes posés au cours des dernières années pour ouvrir le marché.

Par ailleurs, les commissaires ont souligné que le sommaire décisionnel devrait être plus explicite sur le processus d'appel d'offres. Lors de la présentation à la commission, le Service de l'eau a expliqué que les entreprises pouvaient soumissionner pour les deux contrats (secteurs ouest et est) et pouvaient aussi choisir de se désister d'un des contrats dans la situation où une même entreprise remportait les deux contrats. La situation ne s'est pas produite, mais le sommaire décisionnel devrait tout de même en faire mention.

Enfin, les membres ont constaté que les deux firmes adjudicataires ont déposé une soumission pour chacun des contrats, se classant deuxième pour le contrat qu'elles n'ont pas obtenu. Les écarts de prix entre les deux entreprises étant chaque fois inférieurs à 5 %.

Les membres ont convenu de la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

Contrats de plus de 10 M\$

Contrat d'exécution de travaux (secteur ouest) de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant l'état du marché en ce qui a trait aux entreprises de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage;"

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE144551001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.